



Robex.

CONSTRUIRE UN GROUPE
MINIER RESPONSABLE

30 mai 2023

Rapport de gestion

Table des matières

1	FAITS IMPORTANTS	4
1.1	RÉSUMÉ CORPORATIF DU PREMIER TRIMESTRE DE 2023.....	5
1.2	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 MARS 2023.....	5
1.3	PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2023.....	7
1.4	PRÉVISIONS DE LA DIRECTION POUR L'ANNÉE 2023.....	8
1.5	TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS.....	9
2	RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	10
2.1	RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL.....	11
2.2	SITUATION FINANCIÈRE.....	13
2.3	FLUX DE TRÉSORERIE.....	15
3	AUTRES ÉLÉMENTS	17
3.1	ARRANGEMENTS HORS BILAN.....	17
3.2	ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS.....	17
3.3	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	17
3.4	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	18
4	RÉSULTATS TRIMESTRIELS	19
5	OPÉRATIONS	21
5.1	EXPLOITATION MINIÈRE (OR).....	21
5.2	BIENS MINIERES.....	22
6	RISQUES ET INCERTITUDES	23
7	CAPITAL-ACTIONS	23
8	CONTRÔLES ET PROCÉDURES	24
8.1	DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES.....	24
8.2	NOUVELLES NORMES COMPTABLES.....	24
8.3	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES.....	24
9	MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES	24
9.1	MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS.....	25
9.2	RATIOS NON CONFORMES AUX IFRS.....	27
9.3	MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES.....	30
10	RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE	32
11	INFORMATION PROSPECTIVE ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS	32

RESSOURCES ROBEX INC. est une société minière canadienne spécialisée dans l'exploration et l'exploitation de l'or en Afrique de l'Ouest. Au Mali, la Société exploite la mine de Nampala depuis 2017 et est titulaire de cinq permis d'exploration au sud (Mininko, Kamasso et Gladié) et à l'ouest (Sanoula et Diangounté) du pays. La Société possède aussi un portefeuille de quatre permis d'exploitation (« projet de Kiniéro » ou « Kiniéro ») en République de Guinée, qui consiste en un ensemble de licences minières (environ 470 km²) dans le bassin de Siguiri.

La Société gère ses activités sur la base de secteurs opérationnels distincts, à savoir (i) l'exploitation minière (or), (ii) l'exploration minière et (iii) la gestion corporative.

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites et affichées aux fins de négociation à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « RBX » et sont également négociées sur le marché hors cote des États-Unis, sous le symbole « RSRBF » et à la Börse Frankfurt (Bourse de Francfort), en Allemagne, sous le symbole « RB4 ».

La priorité stratégique de Robex consiste à maximiser la valeur pour ses actionnaires par la gestion de ses actifs existants et la recherche d'opportunités de croissance. La Société s'est également engagée à exploiter ses actifs de façon efficace, sécuritaire, responsable et durable.

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que la façon dont elle gère le risque et les ressources en capital. Ce rapport de gestion, daté du 30 mai 2023, se veut un complément et un supplément à nos états financiers consolidés intermédiaires résumés au 31 mars 2023 (les « états financiers ») qui doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, lesquels ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Nos états financiers et ce rapport de gestion sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de notre résultat d'exploitation et de notre performance financière.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR au www.sedar.com. SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site web de Robex ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou fait partie de ce dernier.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et certaines informations prospectives. Il convient de porter une attention particulière aux facteurs de risque qui sont exposés aux sections « *Risques et incertitudes* » et « *Énoncés prospectifs* » du présent document.

Le présent rapport de gestion contient également des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS et des mesures financières supplémentaires. Se reporter à la section intitulée « *Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières* » du présent rapport pour plus d'information sur ces mesures.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens (\$), soit la monnaie de présentation de la Société, et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). La monnaie fonctionnelle de la Société est l'euro et les monnaies fonctionnelles de ses filiales sont l'euro, le franc CFA, le franc guinéen, la livre sterling et le dollar américain. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres.

Les termes « nous », « notre », « la Société », « le Groupe » ou « Robex » renvoient à Ressources Robex Inc. collectivement avec une, plusieurs ou l'ensemble de ses filiales, selon le cas.

1 FAITS IMPORTANTS

FAITS SAILLANTS DE L'EXPLOITATION ET DES RÉSULTATS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2023

	Trimestres terminés les 31 mars		
	2023	2022	Variation
Onces d'or produites	11 735	12 089	-2,9 %
Onces d'or vendues	12 670	13 671	-7,3 %
	\$	\$	
Revenus - ventes d'or	33 179 878	32 333 068	2,6 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	16 128 186	19 953 695	-19,2 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	9 131 400	15 388 273	-40,7 %
RÉSULTAT NET	6 848 907	13 366 768	-48,8 %
ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES:			
Résultat net	6 383 858	12 505 081	-48,9 %
Résultat de base par action	0,008	0,021	-63,7 %
Résultat dilué par action	0,008	0,021	-63,6 %
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	5 898 341	12 393 695	-52,4 %
Résultat de base ajusté par action ⁽¹⁾	0,007	0,021	-66,2 %
FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ⁽¹⁾	11 805 060	16 480 720	-28,4 %
Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation par action ⁽¹⁾	0,014	0,027	-49,1 %
	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022	Variation
ACTIF TOTAL	263 742 799	251 761 308	4,8 %
PASSIF TOTAL	58 347 778	55 206 985	5,7 %
DETTE NETTE ⁽¹⁾	21 830 970	21 673 490	0,7 %
STATISTIQUES			
Prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue) ⁽¹⁾	2 619	2 365	10,7 %
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue) ⁽¹⁾	1 472	1 166	26,3 %
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once d'or vendue) ⁽¹⁾	1 040	851	22,2 %

¹ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS, ou mesure financière supplémentaire. Veuillez-vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

1.1 RÉSUMÉ CORPORATIF DU PREMIER TRIMESTRE DE 2023

La production a atteint 11 735 onces pour le premier trimestre de 2023, comparativement à 12 089 onces pour la même période en 2022, soit une diminution de 3 %. Le recul de la production résulte notamment de la baisse de la teneur moyenne d'alimentation de l'usine au premier trimestre de 2023 à 0,77 g/t comparativement à 0,82 g/t pour la même période en 2022. Par ailleurs, la production de l'usine a été partiellement limitée par le pompage des rejets consécutif à l'utilisation d'une cellule au parc à rejets plus éloignée et de l'arrêt de 4 jours pour maintenance planifiée de l'usine au mois de mars, d'où sa disponibilité moindre à 87,4 % au premier trimestre comparativement à 94,1 % pour la même période en 2022. Notons que des initiatives sont en cours afin d'améliorer la production avec, notamment l'élimination du goulot de pompage des rejets qui permet d'envisager un meilleur tonnage journalier moyen.

Au premier trimestre de 2023, les ventes d'or ont progressé de 2,6 % à 33 179 878 \$ comparativement à 32 333 068 \$ sous l'effet de l'augmentation du prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue) qui a plus que compensé la baisse de la quantité d'or vendue (12 670 comparativement à 13 671 onces au premier trimestre de 2022). Les charges d'exploitation minières ont augmenté pour atteindre 11 253 028 \$ comparativement à 8 934 100 \$ en raison surtout de la hausse du prix du carburant. Les charges administratives ont également augmenté à 6 988 690 \$ au premier trimestre de 2023 comparativement à 4 574 045 \$ pour la même période en 2022. Cette hausse s'explique notamment par les dépenses liées à l'intégration du Groupe Sycamore, l'augmentation des frais juridiques pour la Société, ainsi que les embauches destinées à supporter la croissance de la Société. En conséquence, le résultat opérationnel pour le premier trimestre de 2023 a atteint 9 131 400 \$ comparativement à 15 388 273 \$ au premier trimestre de 2022. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires au premier trimestre de 2023 de 6 383 858 \$ est en retrait comparativement à 12 505 081 \$ pour la même période en 2022.

Au cours du premier trimestre 2023, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie positifs de 12 909 162 \$ comparativement à 1 104 300 \$ au premier trimestre de 2022. Cette forte hausse résulte de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement qui a généré des liquidités pour 1 104 102 \$ au premier trimestre de 2023 comparativement à des liquidités consommées à hauteur de 15 376 420 \$ au cours de la même période en 2022, la comptabilisation d'une provision pour les ajustements fiscaux des années antérieures en 2021 et le paiement de ce dû à l'état malien au premier trimestre de 2022 sont les principales raisons de cet écart significatif.

La dette nette, pour sa part, ressort à 21 830 970 \$ pour la période se terminant le 31 mars 2023 soit un niveau stable par rapport à un montant de 21 673 490 \$ au 31 décembre 2022.¹

En vue de développer ses biens miniers, la Société a poursuivi les travaux d'exploration (géochimie, réinterprétation de la géophysique, échantillons de surface) sur la zone de cisaillement sénégal-malienne (Sanoula et Diagounté) ainsi que sur les permis adjacents à Nampala (Mininko et Gladié).

Durant le premier trimestre de 2023, la direction a poursuivi ses efforts pour accélérer le développement de la mine de Kiniéro et la mise en place de son financement. Rappelons que, le 9 novembre 2022, le Groupe a finalisé l'acquisition du Groupe Sycamore détenant un portefeuille de 4 permis d'exploitation en République de Guinée, correspondant au projet aurifère de Kiniéro. Le Groupe Sycamore, lequel détient également les droits exclusifs, lui permettant d'obtenir la pleine propriété des permis d'exploitation afférents au terrain adjacent de Mansounia au sud de Kiniéro (sous réserve du respect de certaines conditions préalables).

1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 MARS 2023

- Le 4 avril 2023, la Société a obtenu une marge de crédit autorisée d'une banque malienne pour un montant maximal de 4 408 219 \$ (2 000 000 000 francs CFA), portant intérêts au taux annuel de 8 %, échéant le 3 avril 2024.
- Le 12 avril 2023, la Société a annoncé des changements au sein de sa direction. Avec prise d'effet en date du 11 avril 2023, Benjamin Cohen, alors chef de la direction de la Société, est devenu président de la Société, Aurélien Bonneviot, alors

¹ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS ou mesure financière supplémentaire. Veuillez-vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

directeur des relations avec les investisseurs et du développement des affaires de la Société, est devenu chef de la direction de la Société, Georges Cohen, alors président de la Société, est devenu vice-président principal, Développement stratégique et croissance à long terme de la Société, et Julien Cohen est devenu vice-président principal, Ventes et affaires financières de la Société. Richard Faucher et Georges Cohen ont respectivement accepté de siéger au conseil d'administration à titre de président et vice-président du conseil. La composition du conseil d'administration et de ses comités est demeurée inchangée.

- Le 20 avril 2023, la Société a clôturé une facilité de prêt-relais de 35 millions de dollars américains avec Taurus Mining Finance Fund No. 2, L.P. (« Taurus »), un prêteur sans lien de dépendance, pour la mise en valeur du projet aurifère de Kiniéro en Guinée (le « crédit-relais » ou le « prêt-relais »).

Les principales modalités du prêt-relais sont les suivantes :

- Durée de 9 mois entre la signature du crédit-relais et le remboursement prévu aux termes de celui-ci ;
- Taux d'intérêt de 8,0 % par année ;
- Période de disponibilité jusqu'à la fin de juin 2023 ;
- Engagements d'emprunt d'usage pour une facilité de ce type, compte tenu de la nature concurrentielle du marché actuel ; et
- Sûreté sur les actions détenues par la Société dans le Groupe Sycamore.

Comme condition au prêt-relais, la Société a émis des bons de souscription d'actions ordinaires non transférables à Taurus donnant droit de recevoir 22,5 millions actions ordinaires au prix d'exercice de 0,39 \$ par action ordinaire. Les bons de souscription expireront à la première des éventualités suivantes :

- la date qui tombe quatre (4) ans après la date de clôture du prêt-relais, sous réserve d'une résiliation anticipée advenant le remboursement intégral du financement de projet qui peut être fourni par Taurus; ou
- la date qui tombe un (1) an après la date de clôture du prêt-relais, si le crédit-relais est entièrement remboursé au plus tard à cette date au moyen du refinancement du crédit-relais avec un prêteur ou un groupe de prêteurs tiers qui n'est pas directement ou indirectement lié à Taurus ou membre de son groupe.

Enfin, si le crédit-relais est réduit ou partiellement remboursé au cours de la première année de sa durée autrement que par l'utilisation d'un autre instrument de financement fourni par Taurus ou des entités liées à Taurus ou des entités membres de son groupe, la durée assortie à un nombre proportionnel de bons de souscription sera réduite. Pour plus de détails, se référer aux communiqués du 21 mars et 20 avril 2023.

Le 21 avril 2023, la Société a reçu un premier tirage de 13 723 323 \$ US.

- Le 28 avril 2023, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé i) un regroupement d'actions à raison de 10 pour 1 (sous réserve de (A) l'approbation des actionnaires de la Société à la prochaine assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société qui aura lieu le 29 juin 2023 et (B) l'approbation de la Bourse de croissance TSX) et ii) un régime d'options d'achat d'actions modifié et mis à jour (sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX). Les modifications au régime d'options d'achat d'actions ont pour effet d'augmenter le nombre total d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime et d'ajouter des modifications d'ordre administratif pour tenir compte des modifications apportées à la Politique 4.4 — Rémunération en titres de la Bourse de croissance TSX.
- Le 16 mai 2023, l'Autorité des marchés financiers a accordé son visa pour le prospectus préalable de base simplifié préliminaire de Robex daté du 15 mai 2023 (le « Prospectus préalable provisoire »). Robex a déposé auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces et territoires du Canada le Prospectus préalable provisoire afin de maintenir une flexibilité financière et d'avoir la capacité de réagir rapidement aux opportunités du marché pour lever des capitaux supplémentaires en offrant des titres sur une base accélérée avec le dépôt de suppléments de prospectus. Une fois qu'un visa pour le prospectus préalable de base simplifié définitif aura été obtenu des autorités compétentes, Robex pourra offrir en vente et émettre, de temps à autre, jusqu'à 250,000,000 \$ d'actions ordinaires, d'actions privilégiées, de titres de créance, de bons de souscription, de reçus de souscription ou d'unités, y compris toute combinaison de ce qui précède, pendant une période de 25 mois durant laquelle le prospectus préalable de base simplifié demeure valide. Nonobstant ce qui précède, il n'y a aucune certitude que des titres de Robex seront offerts ou vendus au cours de cette période de 25 mois.

1.3 PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2023

En 2022, l'acquisition stratégique du Groupe Sycamore a entériné la transformation de Robex qui souhaite devenir un producteur d'or de taille intermédiaire en Afrique de l'Ouest. L'année 2023 devrait être consacrée à l'accélération du développement de la mine de Kiniéro et la mise en place de son financement. L'exploitation de la mine de Nampala débutée en 2017 reste au cœur de la stratégie de Robex qui pourra bénéficier de l'expérience de l'équipe de géologues héritée du Groupe Sycamore qui travaille maintenant au sein d'une des filiales du groupe Robex, RBX Technical Services Ltd. La direction continue d'implémenter une stratégie de croissance soutenable et inclusive appuyée par une approche financière prudente et équilibrée. Les objectifs du Groupe pour 2023 sont les suivants:

- **Poursuite vers la construction de Kiniéro :** Après avoir réalisé une étude de préfaisabilité conforme au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») au troisième trimestre de 2022, les équipes de géologues se consacrent à présent à une étude de faisabilité. Cette nouvelle étude devrait être publiée fin juin. Les travaux réalisés, notamment des forages de définition et de l'ingénierie, se poursuivent et devraient conduire à la publication de l'étude de faisabilité avec un niveau de certitude qui devrait permettre d'accélérer la construction du projet et après sa publication, finaliser son financement.
- **Financement du projet Kiniéro :** En début d'année 2023, la Société a annoncé la signature d'une lettre mandat qui désigne Taurus Mining Finance Fund No.2 L.P. comme arrangeur exclusif d'un programme de financement totalisant 115 millions de dollars américains en vue de la mise en valeur du projet aurifère de Kiniéro, en Guinée. Le programme de financement se compose des éléments suivants : (i) le Prêt-relais; (ii) un mécanisme de financement de projet d'un montant maximum de 100 millions de dollars américains destiné à couvrir le remboursement du Prêt-relais et le financement des coûts liés au développement du capital et au fonds de roulement et (iii) une enveloppe de 15 millions de dollars américains pour le dépassement des coûts pour couvrir les dépenses qui dépasseraient les provisions pour imprévus intégrées au plan de conception actuel. Le 20 avril 2023, la Société a annoncé que toutes les conditions préalables à la clôture du Prêt-relais ont été remplies ou ont fait l'objet d'une renonciation. Le 21 avril 2023, la Société a reçu un premier tirage de 13 723 323 \$ US.
- **Amélioration des performances de Nampala :** L'optimisation du plan minier de la mine de Nampala se fait désormais en continu. L'objectif est de maximiser les flux de trésorerie pour supporter la croissance du Groupe.
- **Exploration au Mali et en Guinée :** L'exploration revient au cœur de la stratégie du Groupe pour identifier de nouvelles cibles et de nouvelles réserves traitables à l'usine de Nampala et à la future usine de Kiniéro.
- **Marché de capitaux :** Robex réitère ses efforts pour améliorer sa communication auprès des investisseurs et intermédiaires financiers afin de soutenir la revalorisation du titre boursier et d'augmenter sa liquidité à court terme.

Ces prévisions constituent de l'information prospective et les résultats peuvent grandement différer. Les perspectives de Robex représentent également des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont présentées afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière de la Société et à évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs de la direction, et le lecteur est avisé que ces perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Veuillez-vous reporter à la section intitulée « Information prospective et énoncés prospectifs » ci-dessous pour de l'information supplémentaire sur les facteurs pouvant mener à des résultats financiers matériellement différents des prévisions financières fournies ci-dessus.

1.4 PRÉVISIONS DE LA DIRECTION POUR L'ANNÉE 2023

Nos prévisions pour l'année 2023 sont :

	Réalisations au premier trimestre de 2023	Prévisions 2023
Mine de Nampala		
Production d'or	11 735 onces	48 000 à 52 000 onces
Coût de maintien tout inclus (« AISC ») ¹ (par once d'or vendue)	1 472 \$	< 1 500 \$
Dépenses en immobilisations (incluses dans le AISC)		
Dépenses en immobilisations de maintien	6 381 727 \$	27 000 000 \$ à 33 000 000 \$
Frais de découverte	5 155 510 \$	20 000 000 \$ à 23 000 000 \$

Les charges administratives pour le Groupe sont estimées à 27,5 millions \$ pour 2023.

Les hypothèses suivantes ont été retenues dans la préparation des prévisions pour 2023 :

- Prix de vente moyen réalisé de l'or : 2 380 \$ par once
- Prix du carburant: 1,55 \$ par litre
- Taux de change EUR/\$: 1,3675

Ces prévisions constituent de l'information prospective et les résultats peuvent grandement différer. Les perspectives de Robex représentent également des « perspectives financières » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et sont présentées afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière de la Société et à évaluer les progrès vers l'atteinte des objectifs de la direction, et le lecteur est avisé que ces perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Veuillez-vous reporter à la section intitulée « Information prospective et énoncés prospectifs » ci-dessous pour de l'information supplémentaire sur les facteurs pouvant mener à des résultats financiers matériellement différents des prévisions financières fournies ci-dessus.

¹ Ratio non conforme aux IFRS, veuillez-vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de cette mesure et de son rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

1.5 TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS

▫ PRIX DE L'OR

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2023, le prix de l'or en dollars américains, mesuré selon le cours moyen de l'or fixé à Londres (London Gold Fixing Price), a fluctué d'un sommet de 1 991 dollars américains à un prix plancher de 1 811 dollars américains l'once d'or (sommet de 2 732 \$ à un prix plancher de 2 459 \$ l'once d'or). Le cours moyen de l'or sur le marché pour le premier trimestre de 2023 a été de 2 558 \$ l'once, comparativement à 2 381 \$ l'once pour la même période en 2022, ce qui représente une augmentation de 177 \$.

(en dollars par once d'or)	2023			2022		2021	
	T1	T4	T3	T2	T1	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle
Cours moyen fixé à Londres (dollars américains)	1 892	1 732	1 729	1 875	1 879	1 803	1 799
Cours moyen fixé à Londres (dollars)	2 558	2 352	2 257	2 393	2 381	2 345	2 255
Prix de vente moyen réalisé (dollars)	2 619	2 342	2 254	2 400	2 365	2 337	2 258

▫ PRESSIONS SUR LES COÛTS

Nous sommes, comme l'ensemble du secteur minier, grandement affectés par les pressions sur les coûts d'investissement et d'exploitation. Dans la mesure où nos activités consomment beaucoup d'énergie, la variation des prix du carburant a une incidence importante sur nos activités et donc, sur les résultats financiers correspondants. Il en est de même pour l'ensemble des produits chimiques consommés par l'usine de Nampala.

Au Mali, nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la société Vivo Energy Mali en franc CFA, la devise locale du Mali, à un prix basé sur le prix fixé par le directeur de l'Office malien des produits pétroliers (« ONAP »). Le prix moyen fixé par le directeur de l'ONAP était de 864 FCFA le litre (équivalent à 1,91 \$) pour le trimestre terminé le 31 mars 2023 comparativement à 649 FCFA le litre (équivalent à 1,40 \$) pour la même période en 2022.

En Guinée, nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la société HCOPEG en franc guinéen, la devise locale de la Guinée, à un prix basé sur le prix moyen fixé par la Société Nationale des Pétroles qui était de 14 400 francs guinéens (GNF) le litre (équivalent à 2,25 \$) pour le trimestre terminé le 31 mars 2023.

La mise en service de la centrale solaire confirme la pertinence du choix de cet investissement puisque celle-ci diminue l'impact de la hausse des prix du carburant et démontre notre engagement environnemental. Veuillez-vous reporter à la section « Risques et incertitudes » du présent document.

▫ DEVICES

Nos activités d'exploitation et d'exploration minières sont menées en Afrique : au Mali et en Guinée. Par conséquent, une portion des coûts opérationnels et des dépenses d'investissement est libellée en devises étrangères, principalement en euro qui est notre monnaie fonctionnelle pour le Mali. Le FCFA est actuellement à un taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro. Notre monnaie fonctionnelle en Guinée est le GNF et est sujet aux fluctuations du marché.

Durant le trimestre terminé le 31 mars 2023, le dollar canadien est en baisse par rapport à l'euro comparativement à la même période en 2022. Puisque la majorité de nos coûts sont libellés en devises étrangères autres que le dollar canadien, les fluctuations des taux de change ont eu un impact négatif sur notre coût de maintien tout inclus.

Les taux de change entre l'euro (EUR) et le dollar canadien (\$) se présentent comme suit :

EUR / \$	2023	2022
31 mars (clôture)	1,4708	1,3853
31 décembre (clôture)	---	1,4458
Premier trimestre (moyenne)	1,4515	1,4201

2 RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
Onces d'or produites	11 735	12 089
Onces d'or vendues	12 670	13 671
	\$	\$
EXPLOITATION MINIÈRE		
Revenus - ventes d'or	33 179 878	32 333 068
Charges d'exploitation minière	(11 253 028)	(8 934 100)
Redevances minières	(1 019 632)	(1 002 011)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 779 032)	(2 443 262)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	16 128 186	19 953 695
AUTRES CHARGES		
Charges administratives	(6 988 690)	(4 574 045)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(88 742)	(16 729)
Autres produits	80 646	25 352
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	9 131 400	15 388 273
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges financières	(633 137)	(236 658)
Gains de change	485 517	111 386
RÉSULTAT AVANT L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	8 983 780	15 263 001
Charge d'impôt sur le résultat	(2 134 873)	(1 896 233)
RÉSULTAT NET	6 848 907	13 366 768
ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ORDINAIRES:		
Résultat net	6 383 858	12 505 081
Résultat de base par action	0,008	0,021
Résultat dilué par action	0,008	0,021
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	5 898 341	12 393 695
Résultat de base ajusté par action ⁽¹⁾	0,007	0,021
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation ⁽¹⁾	11 805 060	16 480 720
Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation par action ⁽¹⁾	0,014	0,027

Commentaires :

- Au premier trimestre de 2023, les ventes d'or se sont élevées à 33 179 878 \$ comparativement à 32 333 068 \$ pour la même période en 2022. L'écart favorable de 846 810 \$ est attribuable à une augmentation du prix de vente par once vendue de 2 619 \$ comparativement à 2 365 \$, contrebalancer par une diminution du nombre d'onces vendue de 1 001 onces (12 670 onces d'or comparativement à 13 671 onces d'or). Au 31 mars 2023, 610 onces d'or étaient disponibles à la vente sous forme de lingots d'or, mais n'ont été vendues qu'au début du deuxième trimestre 2023.
- Pour les trois premiers mois de 2023, les charges d'exploitation minière se sont élevées à 11 253 028 \$, alors qu'en 2022, elles s'étaient élevées à 8 934 100 \$. Cette hausse de 26 % résulte principalement d'une augmentation du prix du carburant.
- Les charges administratives ont augmenté à 6 988 690 \$ au premier trimestre de 2023 comparativement à 4 574 045 \$ pour la même période en 2022. Cette hausse s'explique notamment par les dépenses liées à l'intégration du Groupe Sycamore, l'augmentation des frais juridiques pour la Société, ainsi que les embauches destinées à supporter la croissance de la Société. Des montants liés aux salaires de 810 109 \$ et de 231 974 \$ sont respectivement inclus dans le poste « Exploitation et exploration » et dans le poste « Gestion corporative » pour le trimestre terminé le 31 mars 2023 (427 369 \$ et 188 200 \$ respectivement pour le trimestre terminé le 31 mars 2022).
- Les charges financières ont été de 633 137 \$ au premier trimestre 2023 comparativement à 236 658 \$ en 2022. Cette augmentation découle d'une hausse de l'utilisation des marges de crédit et des additions importantes d'obligations locatives au cours du deuxième semestre 2022.
- Nous avons inscrit une charge d'impôt sur le résultat de 2 134 873 \$ pour le premier trimestre comparativement à 1 896 233 \$ en 2022.

Les éléments ci-dessus conduisent à un résultat net pour le premier trimestre de 2023 de 6 848 907 \$ comparativement à 13 366 768 \$ en 2022, soit une diminution de 49 %, et un résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de 6 383 858 \$ comparativement à 12 505 081 \$ en 2022.

2.1 RÉSULTATS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

La Société exerce ses activités d'exploitation et d'exploration minière dans le secteur des métaux précieux. Les secteurs opérationnels présentés rendent compte de la structure de gestion de la Société et de la manière dont le principal décideur opérationnel de la Société évalue la performance commerciale et se définissent comme suit :

1. Exploitation minière (or) : Ce secteur regroupe la Société et toutes ses filiales intervenant dans la chaîne de valeur de la production d'or de la mine de Nampala à la vente, que ce soit sur le lieu de production au Mali, les activités d'affinage en Suisse et les activités administratives, et ce, quel que soit le pays.
2. Exploration minière: Ce secteur regroupe toutes les dépenses non capitalisables pour supporter le développement des biens miniers de la Société et a été divisé par pays (Guinée et Mali).
3. Gestion corporative : Ce secteur comprend toutes les autres dépenses non incluses dans les 2 premiers secteurs.

La Société évalue la performance de ses secteurs opérationnels principalement en fonction du résultat opérationnel, comme le montrent les tableaux qui suivent.

Trimestre terminé le 31 mars 2023								
	Exploitation minière (or)				Exploration minière - Guinée	Exploration minière - Mali	Gestion corporative	Total
EXPLOITATION MINIÈRE								
Revenus – ventes d'or	33 179 878	---	---	---	---	---	---	33 179 878
Charges d'exploitation minière	(11 253 028)	---	---	---	---	---	---	(11 253 028)
Redevances minières	(1 019 632)	---	---	---	---	---	---	(1 019 632)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 779 032)	---	---	---	---	---	---	(4 779 032)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	16 128 186	---	---	---	---	---	---	16 128 186
AUTRES CHARGES								
Charges administratives	(3 390 519)	(1 184 230)	(7 206)	(2 406 735)	---	---	---	(6 988 690)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	(62 965)	---	(25 777)	---	---	---	(88 742)
Autres produits	21 914	58 732	---	---	---	---	---	80 646
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	12 759 581	(1 188 463)	(7 206)	(2 432 512)	---	---	---	9 131 400
CHARGES FINANCIÈRES								
Charges financières	(605 126)	(5 084)	(1 571)	(21 356)	---	---	---	(633 137)
Gains de change	181 781	167 165	---	136 571	---	---	---	485 517
RÉSULTAT AVANT L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	12 336 236	(1 026 382)	(8 777)	(2 317 297)	---	---	---	8 983 780
Charge d'impôt sur le résultat	(2 041 945)	---	---	(92 928)	---	---	---	(2 134 873)
RÉSULTAT NET	10 294 291	(1 026 382)	(8 777)	(2 410 225)	---	---	---	6 848 907
ACTIFS PAR SECTEUR AU 31 MARS 2023	157 052 871	92 966 344	11 867 249	1 856 335	---	---	---	263 742 799

Trimestre terminé le 31 mars 2022								
	Exploitation minière (or)				Exploration minière - Guinée	Exploration minière - Mali	Gestion corporative	Total
EXPLOITATION MINIÈRE								
Revenus – ventes d'or	32 333 068	---	---	---	---	---	---	32 333 068
Charges d'exploitation minière	(8 934 100)	---	---	---	---	---	---	(8 934 100)
Redevances minières	(1 002 011)	---	---	---	---	---	---	(1 002 011)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(2 443 262)	---	---	---	---	---	---	(2 443 262)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	19 953 695	---	---	---	---	---	---	19 953 695
AUTRES CHARGES								
Charges administratives	(3 177 763)	---	(6 731)	(1 389 551)	---	---	---	(4 574 045)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	---	---	---	(16 729)	---	---	---	(16 729)
Autres produits	25 352	---	---	---	---	---	---	25 352
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	16 801 284	---	(6 731)	(1 406 280)	---	---	---	15 388 273
CHARGES FINANCIÈRES								
Charges financières	(225 251)	---	(1 610)	(9 797)	---	---	---	(236 658)
Gains (pertes) de change	(27 226)	---	(1 632)	140 244	---	---	---	111 386
RÉSULTAT AVANT L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	16 548 807	---	(9 973)	(1 275 833)	---	---	---	15 263 001
Charge d'impôt sur le résultat	(1 878 443)	---	---	(17 790)	---	---	---	(1 896 233)
RÉSULTAT NET	14 670 364	---	(9 973)	(1 293 623)	---	---	---	13 366 768
ACTIFS PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022	153 382 483	85 698 557	11 519 407	1 160 861	---	---	---	251 761 308

Le résultat opérationnel pour le premier trimestre de 2023 de l'exploitation minière (or) a atteint 12 759 581 \$ comparativement à 16 801 284 \$ en 2022. Une augmentation des revenus de ventes d'or contrebalancée par l'augmentation des charges d'exploitation minière impactées principalement par l'augmentation du prix du carburant.

La perte opérationnelle pour le premier trimestre de 2023 concernant l'exploration minière en Guinée est de 1 188 463 \$ et cela inclus des charges administratives de 1 184 230 \$. La rémunération du personnel de soutien aux opérations d'exploration minière ainsi que la consommation de gasoil. Ce secteur opérationnel a été ajouté en 2022, à la suite de l'acquisition du Groupe Sycamore.

La perte opérationnelle de la gestion corporative au premier trimestre de 2023 s'élève à 2 432 512 \$ comparativement à une perte opérationnelle de 1 406 280 \$ pour la même période en 2022. Cette augmentation s'explique notamment par des embauches destinées à supporter la croissance du Groupe et des honoraires légaux en lien avec l'expansion du groupe.

2.2 SITUATION FINANCIÈRE

	Au 31 mars 2023 \$	Au 31 décembre 2022 \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Trésorerie	5 870 764	3 611 406
Stocks	17 027 584	17 648 967
Débiteurs	7 315 467	8 867 852
Charges payées d'avance	967 561	805 914
Dépôts versés	1 083 695	1 161 559
Frais de financement différés	484 331	---
	32 749 402	32 095 698
ACTIF NON COURANT		
TVA à recevoir	514 165	258 386
Dépôts versés sur les immobilisations corporelles	5 530 126	3 791 457
Biens miniers	92 066 295	87 831 409
Immobilisations corporelles	132 473 123	127 397 473
Immobilisations incorporelles	409 688	386 885
ACTIF TOTAL	263 742 799	251 761 308

Au 31 mars 2023, notre actif total s'établissait à 263 742 799 \$ comparativement à 251 761 308 \$ au 31 décembre 2022. Cette augmentation de 11 981 490 \$ s'explique par une augmentation de la trésorerie de 2 259 358 \$, des dépôts versés sur les immobilisations corporelles de 1 738 669 \$, des biens miniers de 4 234 886 \$ et des immobilisations corporelles de 5 075 650 \$, contrebalancées par une diminution des débiteurs de 1 552 385 \$. Les dépôts versés sur les immobilisations corporelles sont majoritairement liés à la construction de l'usine de Kiniéro. L'augmentation des biens miniers concerne principalement les frais d'exploration engagés dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet de Kiniéro.

Sur une base sectorielle, l'actif total de la Société est réparti comme suit au 31 mars 2023 : 157 052 871 \$ pour l'exploitation minière (or), 92 966 344 \$ pour l'exploration minière en Guinée, 11 867 249 \$ pour l'exploration minière au Mali et 1 856 335 \$ pour la gestion corporative.

	Au 31 mars 2023 \$	Au 31 décembre 2022 \$
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Marges de crédit	14 199 833	11 370 939
Créditeurs	18 382 847	17 957 004
Partie courante de la dette à long terme	925 948	1 343 591
Partie courante des obligations locatives	1 364 652	1 087 477
	34 873 280	31 759 011
PASSIF NON COURANT		
Dette à long terme	74 868	51 624
Passif environnemental	443 446	424 138
Obligations locatives	11 136 432	11 431 265
Passifs d'impôt différé	10 341 575	10 106 230
Autres passifs à long terme	1 478 177	1 434 717
	58 347 778	55 206 985
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions émis	122 617 189	122 475 271
Capital-actions à émettre	11 719 099	11 719 099
Réserve d'options d'achat d'actions	3 750 329	3 802 417
Bénéfices non répartis	61 266 086	54 882 228
Cumul des autres éléments du résultat global	2 153 184	308 168
	201 505 888	193 187 184
Participation ne donnant pas le contrôle	3 889 133	3 367 139
	205 395 021	196 554 323
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES TOTAL	263 742 799	251 761 308

Au 31 mars 2023, notre passif total s'établissait à 58 347 778 \$ comparativement à 55 206 985 \$ au 31 décembre 2022. Cette variation s'explique en grande partie par une hausse du solde utilisé sur les marges de crédit, soit 14 199 833 \$ comparativement à 11 370 939 \$.

Au premier trimestre de 2023, la dette à long terme de la Société était composée de trois emprunts bancaires auprès de banques maliennes. Deux de ces emprunts sont garantis par un nantissement à hauteur du matériel roulant financier alors que le troisième est garanti par une hypothèque foncière de troisième rang sur le permis d'exploitation d'or et de substances minérales dans la zone de Nampala. Ces emprunts sont remboursables mensuellement et les paiements en capital requis au cours des deux prochains exercices pour le remboursement entier de ces dettes sont de 1 000 817 \$, soit 925 948 \$ en 2023 et 74 868 \$ en 2024.

La Société possède trois marges de crédit autorisées de banques maliennes portant intérêts au taux annuel de 7,75 % ou 8 % selon le cas. Ces marges de crédit viendront à échéance en août, octobre et novembre 2023 et la Société a l'intention de les renouveler pour financer son fonds de roulement. Dans le cadre de la mise en place du Prêt-relais, le Groupe a consenti à limiter l'utilisation des marges de crédit combinées à un maximum de 4 millions de dollars américains.

2.3 FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant résume les mouvements des flux de trésorerie :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Exploitation		
Résultat net de la période	6 848 907	13 366 768
Ajustements pour		
Charges financières	633 137	236 658
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	4 867 774	2 459 991
Charge (recouvrement) d'impôt différé sur le résultat	59 810	(717 009)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	1 104 102	(15 376 420)
Variation de la TVA à recevoir	(255 779)	1 368 525
Variation des autres passifs à long terme	18 654	---
Intérêts payés	(367 443)	(234 213)
	12 909 162	1 104 300
Investissement		
Variation des dépôts versés	(1 739 490)	(258 572)
Acquisition de biens miniers	(2 290 651)	(315 984)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 283 363)	(5 933 298)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9 364	---
	(11 304 140)	(6 507 854)
Financement		
Remboursement de la dette à long terme	(418 522)	(1 894 289)
Variation des marges de crédit	2 632 293	(6 291 408)
Versement sur les obligations locatives	(8 017)	(28 662)
Émissions d'actions ordinaires à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions	89 830	---
Frais de financement différés	(484 331)	---
	1 811 253	(8 214 359)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	(1 156 917)	(1 221 575)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	2 259 358	(14 839 488)
Trésorerie au début de la période	3 611 406	20 721 807
Trésorerie à la fin de la période	5 870 764	5 882 319

La trésorerie du Groupe est passée de 3 611 406 \$ au 31 décembre 2022 à 5 870 764 \$ au 31 mars 2023, représentant une augmentation de 2 259 358 \$. Une analyse des flux de trésorerie pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement est présentée ci-dessus.

Activité d'exploitation

Pour la période terminée le 31 mars 2023, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie positifs de 12 909 162 \$ comparativement à 1 104 300 \$ pour la même période en 2022. Cette hausse intervient en dépit de la hausse de la variation nette

des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, soit d'un résultat négatif de 15 376 420 \$ par rapport à un résultat positif de 1 104 102 \$ au premier trimestre de 2023. Cet écart significatif s'explique par une somme de vente d'or à recevoir en 2022. Une baisse marquée des créditeurs en 2023 comparativement à la même période en 2022, s'explique par le remboursement d'une somme importante dû à l'État malien au début de l'année 2022.

Le tableau suivant résume les variations nettes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les trimestres terminés les 31 mars 2023 et 2022 :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
	\$	\$
Diminution (augmentation) de l'actif courant		
Débiteurs	1 745 086	(10 856 763)
Stocks	926 529	669 070
Charges payées d'avance	(156 452)	(243 892)
Dépôts versés	96 004	(637 719)
	2 611 167	(11 069 304)
Diminution du passif courant		
Créditeurs	(1 507 065)	(4 307 116)
	1 104 102	(15 376 420)

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont établis à 11 304 140 \$ au premier trimestre de 2023 comparativement à 6 507 854 \$ pour la période comparable en 2022.

Les travaux d'exploration ont nécessité une sortie de fonds importante de 2 290 651 \$ comparativement à 315 984 \$ pour la même période en 2022. Ces travaux, notamment des forages de définition et de l'ingénierie, ont principalement été réalisés sur la propriété de Kiniéro au cours du premier trimestre 2023 et se poursuivent au deuxième trimestre avec pour objectif de publier l'étude de faisabilité dans les prochaines semaines.

De plus, pour accélérer la construction de son site minier en Guinée, la Société a versé des dépôts supplémentaires de 1 702 557 \$ pour l'achat d'équipements.

Les sorties de fonds relatives aux acquisitions d'immobilisations corporelles pour Nampala au Mali se chiffrent à 6 644 328 \$ et incluent des travaux de découverte pour un montant de 5 155 510 \$ ainsi que des améliorations effectuées au parc à résidus de Nampala ont nécessité un investissement pour augmenter la capacité de pompage des rejets.

Activités de financement

Pour la période terminée le 31 mars 2023, les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 1 811 253 \$ comparativement à des flux de trésorerie requis de 8 214 359 \$ pour la même période en 2022. Pour financer ses activités d'exploitation et d'investissement au premier trimestre de 2023, la Société a utilisé ses marges de crédit pour un montant supplémentaire de 2 632 293 \$. En contrepartie, un montant de 418 522 \$ a été remboursé sur ses emprunts bancaires au Mali. Des frais de financement différés de 484 331 \$ ont été déboursés par la Société pour l'obtention du Prêt-relais avec Taurus pour la mise en valeur du projet de Kiniéro. Comparativement au premier trimestre de 2022, la Société avait remboursé une partie de ses marges de crédit pour un montant de 6 291 408 \$ et un montant de 1 894 289 \$ sur sa dette à long terme.

3 AUTRES ÉLÉMENTS

3.1 ARRANGEMENTS HORS BILAN

En date du présent rapport de gestion, la Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan.

3.2 ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Obligations d'achats

Au 31 mars 2023, la Société s'est engagée à acheter auprès de différents fournisseurs non liés des immobilisations corporelles pour un montant de 392 290 \$ (245 839 \$ au 31 décembre 2022) et de stocks de fournitures et pièces de rechange pour un montant de 5 157 886 \$ (5 164 112 \$ au 31 décembre 2022). De plus, la Société s'est engagée, auprès de différents fournisseurs non liés, pour des prestations de services d'une durée de moins de 12 mois totalisant 946 804 \$ (677 175 \$ au 31 décembre 2022).

Les paiements requis au cours des 12 prochains mois totalisent 6 496 980 \$.

De plus, en ce qui concerne le projet de Kiniéro, la Société s'est engagée, auprès de différents fournisseurs non liés, pour des prestations de services pour un montant de 12 996 131 \$ (11 206 435 \$ au 31 décembre 2022) et des achats d'immobilisations corporelles pour un montant de 9 793 440 \$ (8 106 600 \$ au 31 décembre 2022), dont les paiements requis au cours des 12 prochains mois totalisent 20 103 375 \$.

Redevances minières

Les redevances minières présentées dans le résultat d'exploitation minière comprennent des redevances gouvernementales ainsi que des redevances sur les revenus nets de raffinage (« Net Smelter Royalties » ou « NSR »). Ces redevances sont impactées par le prix de l'or et la quantité d'or vendue.

- Redevances gouvernementales: Au Mali, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 %. Pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, des redevances gouvernementales de 789 151 \$ ont été inscrites à titre de charges (767 650 \$ pour la même période en 2022).
- Redevances NSR: Nous sommes assujettis à des NSR de 1 % à 2 % sur nos différentes propriétés d'exploration. Les NSR n'entreront en vigueur que lorsque nous obtiendrons un permis d'exploitation sur ces propriétés. Pour le permis d'exploitation d'or et de substances minérales de Nampala relativement à une portion de la propriété de Mininko, des NSR de 230 481 \$ ont été inscrites à titre de charges pour la période terminée le 31 mars 2023 (234 361 \$ pour la même période en 2022).

Obligations liées à la restauration environnementale

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations concernant les provisions pour restauration de l'environnement et fermeture pour lesquelles la Société estime les coûts futurs. La Société constitue une provision selon la meilleure estimation des coûts futurs de remise en état des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Le passif environnemental présenté dans le passif non courant de la Société est pour le site de Nampala au Mali.

3.3 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers ont été classés dans des catégories qui définissent leur base d'évaluation et, dans le cas des éléments évalués à la juste valeur, qui déterminent si les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat ou dans l'état consolidé du résultat global. Ces catégories sont les suivantes : actifs et passifs financiers à la

JVRN et actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs et des passifs classés dans chacune de ces catégories :

	Au 31 mars 2023 \$	Au 31 décembre 2022 \$
Actifs financiers au coût amorti		
Trésorerie	5 870 764	3 611 406
Débiteurs	78 069	824 471
Dépôts versés	1 083 695	1 161 559
Dépôts versés sur immobilisations corporelles	5 530 126	3 791 457
	12 562 654	9 388 893
Passifs financiers au coût amorti		
Marges de crédit	14 199 833	11 370 939
Créditeurs	14 919 604	12 935 846
Dette à long terme	1 000 816	1 395 215
Autres passifs à long terme	1 478 177	1 434 717
	31 598 431	27 136 717

La valeur comptable des actifs financiers avoisine la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée ainsi que des taux d'intérêt de ces instruments qui avoisinent ceux du marché.

La Société estime que la valeur comptable de tous ses passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans ses états financiers consolidés avoisine leur juste valeur. Les actifs et les passifs financiers courants sont évalués à la valeur comptable, qui est considérée comme une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur de la dette à long terme n'a pas été déterminée en raison des conditions particulières négociées et des tierces parties concernées.

3.4 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Il n'y a eu aucune nouvelle transaction entre parties liées ni de nouvelle partie liée depuis le 31 décembre 2022. Veuillez vous référer au rapport de gestion annuelle de la Société disponible au www.robexgold.com et sur SEDAR au www.sedar.com pour plus d'information quant aux transactions entre parties liées.

4 RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	2023	2022			2021			
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
(en milliers \$)								
Résultats								
Revenus – ventes d'or	33 180	22 795	30 750	26 359	32 333	34 929	16 672	26 051
Résultat net	6 849	3 519	7 614	8 314	13 367	(7 117)	3 950	9 465
Résultat net attribuable:								
- Actionnaires ordinaires	6 384	3 382	7 073	7 818	12 505	(7 339)	4 127	9 395
- Participation ne donnant pas le contrôle	465	137	541	496	862	222	(177)	70
Résultat de base par action	0,008	0,002	0,012	0,013	0,021	(0,012)	0,007	0,016
Résultat dilué par action	0,008	0,002	0,012	0,013	0,021	(0,012)	0,007	0,016
Flux de trésorerie ajusté liés aux activités d'exploitation ¹	11 805	10 809	11 896	12 176	16 481	4 647	5 207	12 388
NAMPALA								
Données d'exploitation								
Minerai traité (tonnes)	524 728	517 486	482 625	515 979	509 374	519 749	481 690	474 435
Teneur traitée (g/t)	0,77	0,76	0,82	0,84	0,82	0,88	0,79	0,82
Récupération (%)	90,1 %	89,2 %	87,2 %	87,7 %	90,1 %	91,6 %	92,1 %	89,2 %
Onces d'or produites	11 735	11 253	11 124	12 185	12 089	13 471	11 317	11 124
Onces d'or vendues	12 670	9 733	13 644	10 981	13 671	15 413	7 348	11 739
Statistiques (en dollars \$)								
Prix de vente moyen réalisé (par once d'or) ¹	2 619	2 342	2 254	2 401	2 365	2 266	2 269	2 219
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ¹	20	17	20	17	17	16	19	18
Coût comptant total (par once d'or vendue) ¹	969	926	811	750	727	821	790	813
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue) ¹	1 472	1 953	1 327	1 540	1 166	1 257	1 559	1 560

Commentaires :

- La production d'or au trimestre terminé le 31 mars 2023 s'est établie à 11 735 onces, soit un recul de 3 % par rapport à la même période en 2022 (12 089 onces au trimestre terminé le 31 mars 2022). La baisse de la production résulte principalement d'un arrêt d'usine planifié en mars de plus de 105 heures pour la maintenance de l'usine.
- Pour le premier trimestre de 2023, 12 670 onces d'or ont été vendues comparativement à 13 671 onces d'or pour la même période en 2022. Un décalage de la diminution des onces produites et une quantité de 610 onces d'or non vendues étaient dans les stocks de lingots d'or au 31 mars 2023. Ces onces non vendues expliquent en partie cet écart.
- La teneur d'alimentation de l'usine de 0,77 g/t pour les trois premiers mois de l'année 2023, est sous l'objectif de la moyenne estimée pour 2023 de 0,88 g/t.
- La production du quatrième trimestre de 2022 est en recul de 1,1 % comparativement à celle du troisième trimestre de 2022 qui s'était établie à 11 124 onces. Notons que le quatrième trimestre bénéficie d'une saisonnalité normalement favorable comparée aux 2 trimestres précédents qui ont pâti d'une pluviométrie exceptionnelle (saison des pluies de mai à octobre).

¹ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS ou mesure financière supplémentaire. Veuillez-vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

- Au troisième trimestre de 2022, le faible tonnage a été affecté par une saison des pluies inhabituelle, ce qui a entraîné des problèmes au niveau du Rompad, de la trémie qui n'avait pas la capacité de maintenir une alimentation stable à l'usine et de l'obstruction de la chute du déboureur. Des études de solutions seront faites afin de limiter les problèmes d'alimentation pour les prochaines années lors de la saison des pluies.
- Le quatrième trimestre 2022 a vu une baisse de la teneur d'alimentation de l'usine de 0,76 g/t à comparer à une moyenne annuelle de 0,81g/t. Au cours du quatrième trimestre de 2022, la Société a donc réalisé des ventes d'or de 22 794 885 \$ et enregistré un résultat opérationnel de 4 389 293 \$, comparativement à des ventes d'or de 34 928 700 \$ et un résultat opérationnel de 13 292 746 \$ pour la même période en 2021. Le dernier trimestre de 2021 incluait une provision de 14 276 807 \$ pour un ajustement d'impôt sur des années antérieures.

Le recul du résultat opérationnel au quatrième trimestre de 2022 découle notamment de la baisse de la production liée en grande partie aux émeutes du 15 décembre 2022, lors desquels un groupe d'orpailleurs se sont introduits dans le périmètre des opérations et du retour à la normale de la teneur par rapport au bloc modèle après une année 2021 exceptionnelle. Ceci s'est traduit par une forte hausse du coût de maintien tout inclus à 1 953 \$/once par rapport à 1 257 \$/once au quatrième trimestre de 2021 et 1 327 \$/once au troisième trimestre de 2022. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont donc été négatifs au quatrième trimestre de 2022.

5 OPÉRATIONS

5.1 EXPLOITATION MINIÈRE (OR)

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
DONNÉES D'EXPLOITATION		
Minerai extrait (tonnes)	569 342	638 772
Minerai traité (tonnes)	524 728	509 374
Stérile extrait (tonnes)	1 974 929	2 074 601
Ratio de découverte opérationnel	3,5	3,2
Teneur traitée (g/t)	0,77	0,82
Récupération (%)	90,1	90,1
Onces d'or produites	11 735	12 089
Onces d'or vendues	12 670	13 671
DONNÉES FINANCIÈRES		
	\$	\$
Revenus - ventes d'or	33 179 878	32 333 068
Charges d'exploitation minière	(11 253 028)	(8 934 100)
Redevances minières	(1 019 632)	(1 002 011)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 779 032)	(2 443 262)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION MINIÈRE	16 128 186	19 953 695
AUTRES CHARGES		
Charges administratives	(3 390 519)	(3 177 763)
Autres produits	21 914	25 352
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL	12 759 581	16 801 284
STATISTIQUES		
Prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue) ⁽¹⁾	2 619	2 365
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ⁽¹⁾	20	17
Coût comptant total (par once d'or vendue) ⁽¹⁾	969	727
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue) ⁽¹⁾	1 472	1 166
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once d'or vendue) ⁽¹⁾	1 040	851
Charges administratives (par once d'or vendue) ⁽¹⁾	268	232

Commentaires:

- La quantité de minerai extrait a été de 569 342 tonnes au premier trimestre de 2023 par rapport à 638 772 tonnes en 2022, soit une diminution de 11 %.
- Les résultats d'exploitation minière se sont établis à 16 128 186 \$ au premier trimestre de 2023, en baisse de 19 % par rapport à la même période en 2022, en raison de la diminution d'onces d'or produites, lesquelles sont attribuables à une baisse de la teneur, soit 0,77 g/t en 2023 comparativement à 0,82 g/t en 2022. Cette diminution de résultats opérationnels a été contrebalancée par un prix moyen de l'once d'or supérieur à 2 619 \$ l'once d'or comparativement à 2 365 \$ l'once d'or au premier trimestre de 2022.
- La quantité de stérile extrait a été de 1 974 929 pour les trois premiers mois de 2023, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 3,5, comparativement à 2 074 601 tonnes pour la même période en 2022, correspondant

¹ Mesure financière non conforme aux IFRS, ratio non conforme aux IFRS ou mesure financière supplémentaire. Veuillez-vous reporter à la section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour une définition de ces mesures et leur rapprochement avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable, selon le cas.

également à un ratio de découverte opérationnel de 3,2. Le ratio de découverte est la quantité de stérile extrait sur la quantité totale de minerai extrait.

- L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour les trois premiers mois de 2023 s'élève à 4 779 032 \$ comparativement à 2 443 262 \$ pour la même période en 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'amortissement des frais de découverte de la fosse NE02, qui est calculé en fonction du nombre estimatif d'onces d'or récupérables dans cette zone. Les ventes attribuables à cette fosse plus récente ont donc été plus importantes pour le premier trimestre de 2023.
- Au premier trimestre 2023, l'usine de Nampala à traiter une plus grande quantité de minerai, soit 524 728 tonnes comparativement à 509 374 tonnes pour la même période en 2022. Un arrêt d'usine de plus de 100 heures a été nécessaire pour la maintenance préventive de l'usine au courant du mois de mars, perdant ainsi quatre jours de production. Nous avons réévalué nos objectifs journaliers de production pour le prochain trimestre passant de 5 800 t/j à 6 200 t/j.
- Les charges d'exploitation minière ont augmenté de 26 % au premier trimestre de 2023 comparativement à la même période en 2022. Le coût des matières premières a été touché par la pression inflationniste qui a engendré une hausse des coûts du gasoil.
- Les charges administratives au premier trimestre de 2023 se sont élevées à 3 390 519 \$ comparativement à 3 177 763 \$ pour la même période en 2022, une hausse de 7 %. En plus des éléments mentionnés dans les résultats financiers consolidés, nous avons poursuivi les travaux, à portée sociale pour les communautés, dont, la construction d'un pont à Finkolo.

5.2 BIENS MINIERES

Robex détient actuellement cinq permis d'exploration au Mali, trois au sud (Mininko, Kamasso et Gladié) et deux à l'ouest (Sanoula et Diangouté).

En plus des permis d'exploration, Robex détient cinq permis d'exploitation, un au sud du Mali (Nampala) et quatre en Guinée, qui constituent l'ensemble de permis d'exploitation de Kiniéro. Les permis d'exploitation de Kiniéro sont très importants, ces permis démontrant un potentiel d'exploration important au-delà de la zone minière principale

Programme d'exploration pour le premier trimestre de 2023

- 1) **Mali Ouest (Sanoula et Diangouté)** : Du forage d'exploration RC a été effectué à Sanoula au quatrième trimestre de l'exercice 2022, ainsi que des programmes de cartographie et d'échantillonnage de surface. Le forage a été planifié à partir des résultats de la réinterprétation de l'exploration sur l'ensemble des deux propriétés complétées récemment. Ce programme comprenait le recalcul et l'interprétation des données magnétiques et radiométriques en suspension dans l'air, de l'imagerie satellite haute résolution et une campagne d'échantillonnage BLEG (exploration géochimique par extraction de l'or par lixiviation brute) détaillée de l'or dans le sol sur les deux permis. En raison des difficultés de forage en cours, le programme a dû être arrêté prématurément, ayant seulement cinq trous de forage complétés sur les 48 trous de forage prévus. Les résultats d'échantillons pour les cinq trous de forage ont été reçus au premier trimestre de 2023 et sont de basse teneur.
- 2) **Mali Est (Mininko, Gladié et Kamasso)** : Au premier trimestre de 2023, la stratégie d'exploration au sud du Mali a été de délimiter des cibles supplémentaires près de l'usine qui ont le plus grand potentiel de fournir une alimentation supplémentaire pour l'exploitation de Nampala. Nampala continue de miner l'oxyde de sa base de Réserve Minérale, et, par conséquent, les cibles prioritaires doivent être principalement des oxydes. Cependant, un travail de recherche sur les minerais de transition dans la fosse a été réalisé, afin de mieux comprendre la lithologie. En plus du forage de transition à Nampala, une cible auparavant inexplorée au nord du permis de Gladié adjacent a été identifiée et une campagne de forage de reconnaissance de 2 500 m a été prévue. La cartographie géologique dans la région a permis d'identifier des mines artisanales. L'échantillonnage sur le terrain a donné des résultats encourageants, le forage ayant commencé au deuxième trimestre, après la fin de la campagne de forage transitoire de Nampala. En complément des enquêtes sur l'oxyde.

3) Guinée (Kiniéro) : Au quatrième trimestre de 2022, Robex a conclu la transaction avec Sycamore Mining Limited, obtenant le plein contrôle des permis d'exploitation du district aurifère de Kiniéro situé en Guinée et les droits exclusifs approuvés par les autorités pour obtenir la pleine propriété des permis d'exploration de Mansounia au sud de Kiniéro (sous réserve du respect de certaines conditions préalables). À la suite de la conclusion positive de l'étude de pré faisabilité (« ÉPF ») du projet Kiniéro au troisième trimestre de 2022, l'exploration du projet de Kiniéro au quatrième trimestre de 2022 a été conçue pour soutenir continuellement l'exécution et l'achèvement de l'étude de faisabilité définitive (ÉFD). Cela comprend la poursuite des multiples campagnes de forages de préparation de la mine, notamment le forage de définition des ressources, de conversion des réserves, le forage au diamant du noyau pour la géologie, la métallurgie, les études géotechniques de la mine et les études de génie civil, ainsi que le forage géotechnique. En raison des nombreuses exigences en matière d'exploration pour soutenir l'ÉFD, la campagne d'échantillonnage BLEG de l'or dans le sol à l'échelle de la licence a été suspendue. L'exploration pour soutenir l'ÉFD a porté sur la poursuite de l'exploration de ces dépôts à extraire en appui de l'étude de faisabilité (ÉF), principalement au secteur Gobe A (SGA) et à Jean, ainsi que dans le dépôt de Sabali Sud récemment découvert par le Groupe, qui s'étend jusqu'aux permis de Mansounia. Les ressources minérales de ces dépôts mises à jour seront publiées dans l'ÉFD de 2023.

En raison de la prospectivité démontrée du projet Kiniéro, l'exploration continue est la clé de la croissance à long terme et de la durabilité du projet. Par conséquent, l'accent a également été mis sur l'avancement de l'exploration à un stade précoce dans des objectifs d'exploration sous explorée. Ces objectifs d'exploration à court terme ciblent des dépôts stratégiques où des gisements additionnels d'oxyde, de minerai de transition et de minerai frais peuvent être définis. L'exploration à cet égard comprenait le creusage de tranchées en profondeur pour tester les extensions du secteur Gobe A (SGA) et le forage à tarière électrique dans les dépôts de la Zone C et de Jean Ouest. Les résultats de tous les travaux de forage à tarière électrique ont été reçus au premier trimestre de 2023 et sont très encourageants, ce qui permet de définir de nouvelles cibles prioritaires pour le forage RC systématique au cours de l'exercice 2023

Outre l'exploration pour appuyer l'ÉFD, Robex a mis en place une stratégie d'exploration plus large au premier trimestre de 2023 pour explorer le permis au nord. À cet égard, le forage dans le nord de Kiniéro a été défini comme prioritaire. Un programme de forage RC de 5 000 m à Mankan (le long de l'extension de la découverte de Bankan détenu par Predictive discovery) a été planifié. La construction de routes et des plateformes de forage pour ce programme ont débuté au premier trimestre de 2023, et le forage a débuté en avril 2023. Il s'agit de la toute première campagne de forage menée par Robex dans le nord de Kiniéro.

6 RISQUES ET INCERTITUDES

À titre de société minière, nous sommes exposés aux risques financiers et aux risques opérationnels liés à la nature même de nos activités. Pour obtenir une description des facteurs de risque liés à Robex et à ses activités, veuillez-vous reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la Notice annuelle 2022 de Robex, disponible sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR au www.sedar.com laquelle section est intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

7 CAPITAL-ACTIONS

En date du 30 mai 2023, le capital-actions de la Société est composé de 844 054 403 actions ordinaires émises et en circulation.

De plus, 10 265 163 options d'achat d'actions sont en circulation et exerçables à des prix d'exercice de 0,115 \$, 0,13 \$ et 0,36 \$ venant respectivement à échéance le 23 septembre 2023, le 28 novembre 2024 et le 11 juillet 2027. Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société.

Enfin, le 19 avril 2023, la Société a émis des bons de souscription d'actions ordinaires non transférables à Taurus donnant le droit d'acquérir jusqu'à 22 500 000 d'actions ordinaires au prix d'exercice de 0,39 \$ par action, lesquels bons de souscription sont soumis à une période de détention de quatre mois. Se référer aux communiqués de presse émis le 21 mars et le 20 avril 2023.

Sommaire de l'actionnariat au 30 mai 2023

	Situation actuelle		Effets de l'exercice Options d'achat d'actions			Effets de l'exercice Bons de souscription		
	Actions en circulation	%	Options émises	Total des actions en circulation	% après exercice	Bons de souscription émis	Total des actions en circulation	% après exercice
Groupe Cohen (*)	394 283 027	46,70 %	3 000 000	397 283 027	46,50 %	---	397 283 027	45,30 %
Groupe Sycamore (**)	242 160 000	28,70 %	---	242 160 000	28,30 %	---	242 160 000	27,60 %
Autres actionnaires	207 611 376	24,60 %	7 265 163	214 876 539	25,20 %	---	214 876 539	24,50 %
Taurus	---	0,00 %	---	---	0,00 %	22 500 000	22 500 000	2,60 %
Total	844 054 403	100,00 %	10 265 163	854 319 566	100,00 %	22 500 000	876 819 566	100,00 %

* Le groupe Cohen est composé de Georges Cohen, Julien Cohen, Benjamin Cohen, Johan Contat Cohen, Émilie Cohen et Laetitia Cohen.

** Le 9 novembre 2022, la Société a complété l'acquisition de Sycamore et a émis la première tranche des actions devant être émise à la clôture en vertu de la convention d'achat d'actions intervenues le 20 avril 2022, soit 242 160 000 actions ordinaires de Robex. Une seconde tranche d'actions sera émise aux actionnaires de Sycamore correspondant à un maximum de 60 540 000 actions ordinaires de Robex moins un nombre d'actions ordinaires de Robex égal au montant total du passif de Sycamore (sur une base consolidée) à la date de clôture. Une dernière tranche est également prévue pour un maximum de 100 900 000 actions ordinaires de Robex moins un nombre équivalent d'actions égal à certains passifs de Sycamore ou des vendeurs qui n'auront pas été adressés dans (i) une « Convention d'établissement » à être signée avec le gouvernement de la Guinée établissant les conditions sous lesquelles le projet Kiniéro sera exploité, ou (ii) un autre document contraignant établissant tels passifs.

8 CONTRÔLES ET PROCÉDURES

8.1 DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSXV, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

8.2 NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Certaines nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, mais ne sont pas obligatoires pour la période en cours et n'ont pas été adoptées par anticipation. La Société évalue actuellement l'incidence de ces normes et ne s'attend pas à ce que cette incidence soit importante sur la période de déclaration actuelle ou les périodes de déclaration futures de la Société.

8.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation de nos états financiers impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans nos états financiers sont décrites à la note 5 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2022.

9 MESURES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La Société présente les mesures financières non conformes aux IFRS, ratios financiers non conformes aux IFRS et mesures financières supplémentaires qui suivent, pour lesquelles il n'existe pas de définition dans les IFRS. Nous présentons ces mesures

puisque elles peuvent fournir des informations utiles permettant aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie de ses activités. Puisque les mesures non conformes aux IFRS présentées dans les sections ci-dessous n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables que présentent d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux autres parties prenantes et ne doivent pas être considérées isolément ni être interprétées comme pouvant remplacer des mesures de rendement conformes aux IFRS. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS qui n'ont pas été définies ailleurs dans le présent document, ainsi qu'un rapprochement de ces mesures et de celles établies conformément aux IFRS, sont fournies ci-dessous.

9.1 MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (« Règlement 52-112 ») définit une mesure financière non conforme aux IFRS comme une mesure financière présentée qui remplit les conditions suivantes : a) représente la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus d'une entité, b) en ce qui concerne sa composition, exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de l'entité, c) n'est pas présentée dans les états financiers de l'entité et d) ne constitue pas un ratio, une fraction, un pourcentage ou une représentation similaire.

9.1.1 Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires se définit comme le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société, divisée par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation pour la période. Il est composé du résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté de certains éléments particuliers qui sont importants, mais qui ne reflètent pas, selon la direction, les activités sous-jacentes de la Société. Il s'agit notamment du coût de la rémunération en options d'achat d'action, des gains de change, de la perte sur mise hors service d'actifs et de la provision pour ajustement fiscal des années antérieures, le tout divisé par le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit « résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ». Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée.

9.1.2 Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation constituent une mesure financière non conforme aux normes IFRS correspondant aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la prise en compte de la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement qui peut s'avérer très volatile. La direction estime que cette mesure constitue une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Cette mesure offre aux investisseurs un outil pour apprécier la valorisation relative de la Société.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit « flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ». Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée.

9.1.3 Coût comptant d'exploitation et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte

Le coût comptant d'exploitation constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui comprend les coûts d'exploitation minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, le transport ainsi que les frais généraux, mais ne comprend pas les redevances, les taxes sur la production, l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les coûts en immobilisations et les coûts de prospection, d'exploration et d'évaluation.

Le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte est établi de la même façon, mais en y ajoutant les frais de découverte, lesquels s'expliquent par le fait que durant l'exploitation d'une mine à ciel ouvert, il est nécessaire d'engager des coûts pour retirer le mort-terrain et autre matériel stérile pour avoir accès au minerai à partir duquel les minéraux peuvent être exploités économiquement. Il peut aussi s'avérer nécessaire d'enlever du matériel stérile et d'engager des coûts de découverte durant la phase d'exploitation de la mine. Le processus d'enlèvement du mort-terrain et autre matériel stérile est appelé la découverte. Les coûts de découverte engagés afin de permettre l'accès initial au corps minéralisé sont capitalisés aux coûts de développement minier et sont amortis au moment où le minerai auquel ces frais sont rattachés est extrait de la fosse et que la mine est considérée en exploitation. Lorsque ces coûts sont directement attribuables au développement d'une catégorie d'immobilisation corporelle, ils y sont comptabilisés.

La Société comptabilise un actif de découverte si toutes les conditions énoncées ci-dessous sont remplies :

- Il est probable que l'avantage économique futur (un meilleur accès à la composante du gisement) associé à l'activité de découverte ira à la Société ;
- La Société peut identifier la composante du gisement pour laquelle l'accès a été amélioré ; et
- Les coûts liés à l'activité de découverte associée à cette composante peuvent être établis de façon fiable.

La Société évalue initialement l'actif de découverte au coût, en se basant sur le cumul des coûts engagés pour réaliser les travaux de découverte qui améliorent l'accès à la composante identifiée de minerai. Après la comptabilisation initiale, l'actif de découverte est comptabilisé au coût moins l'amortissement et les pertes de valeur, de la même façon que l'actif existant dont il fait partie.

Le coût comptant d'exploitation est utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société en ce qui a trait à la répartition et à la gestion efficaces des coûts et est présenté pour fournir aux investisseurs et aux autres parties prenantes des informations supplémentaires sur les coûts décaissés sous-jacents de la mine Nampala. Cette mesure financière est pertinente aux fins de la compréhension de la rentabilité des activités d'exploitation de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement entre le coût comptant d'exploitation et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les « charges d'exploitation minière ».

9.1.4 Coût de maintien tout inclus et coût de maintien tout inclus ajusté

Le coût de maintien tout inclus (CMTI) et le coût de maintien tout inclus ajusté (CMTI ajusté) constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le CMTI comprend le coût comptant d'exploitation (dont la description figure ci-dessus en section 9.1.3) auquel s'ajoutent les dépenses en immobilisations de maintien et les frais de découverte par once d'or vendue. La Société a classé ses dépenses en immobilisations de maintien qui sont considérées comme nécessaires pour maintenir les opérations existantes et les frais de découverte capitalisés. Le CMTI est une mesure étendue des coûts décaissés, qui donne plus d'information sur le total des sorties de trésorerie, des dépenses d'investissement et des coûts indirects par unité. Il vise à rendre compte des coûts associés à la production du principal métal de la Société, à savoir l'or, à court terme et sur le cycle de vie de ses activités d'exploitation. Le CMTI ajusté est constitué du CMTI duquel sont déduits les frais de découvertures capitalisés ainsi que les dépenses d'exploration. Le CMTI ajusté vise à présenter le coût total de la production d'or associé au maintien des activités d'exploitation courantes hors les dépenses d'investissement liées aux projets de mise en valeur.

La rubrique « Ratios non conformes aux IFRS » ci-après présente un rapprochement du CMTI et du CMTI ajusté pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les « charges d'exploitation minière ».

9.1.5 Dette nette

La dette nette est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui correspond au montant total de l'endettement bancaire, comprenant les marges de crédit et la dette à long terme, ainsi que les obligations locatives, diminué du montant de la trésorerie à la fin d'une période donnée. La direction utilise cette mesure pour analyser l'endettement de la Société et évaluer la capacité de la Société à assurer le service de sa dette. La dette nette est calculée de la façon suivante :

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
	\$	\$
Marges de crédit	14 199 833	11 370 939
Dette à long terme	1 000 816	1 395 215
Obligations locatives	12 501 084	12 518 742
Moins : Trésorerie	(5 870 764)	(3 611 406)
DETTE NETTE	21 830 970	21 673 490

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement de la mesure financière la plus directement comparable qui figure dans les états financiers, soit le passif total diminué de l'actif courant, pour la période considérée et la période comparative.

	Au 31 mars 2023	Au 31 décembre 2022
	\$	\$
PASSIF TOTAL	58 347 778	55 206 985
Moins :		
Créditeurs	(18 382 847)	(17 957 004)
Passif environnemental	(443 446)	(424 138)
Passifs d'impôt différé	(10 341 575)	(10 106 230)
Autres passifs à long terme	(1 478 177)	(1 434 717)
	27 701 733	25 284 896
ACTIF COURANT	32 749 402	32 095 698
Moins :		
Stocks	(17 027 584)	(17 648 967)
Débiteurs	(7 315 467)	(8 867 852)
Charges payées d'avance	(967 561)	(805 914)
Dépôts versés	(1 083 695)	(1 161 559)
Frais de financement différés	(484 331)	---
	5 870 764	3 611 405
DETTE NETTE	21 830 970	21 673 490

9.2 RATIOS NON CONFORMES AUX IFRS

Un ratio non conforme aux IFRS est défini par le Règlement 52-112 comme une mesure financière a) exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, b) dont au moins l'une des composantes est une mesure financière non conforme aux IFRS et c) qui n'est pas présentée dans les états financiers. Les mesures non conformes aux IFRS utilisées pour calculer les ratios non conformes aux IFRS ci-dessous sont le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation, le coût de maintien tout inclus et le coût de maintien tout inclus ajusté ainsi que le coût comptant d'exploitation et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte.

9.2.1 Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action

Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action est un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaire

en circulation. La Société l'utilise comme un indicateur de la performance financière des activités de la Société et lui permet de présenter le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Robex. Le cours de l'action divisé par le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action permet à l'investisseur de comparer la valorisation de la Société à celle de ses comparables

Le tableau qui suit présente un rapprochement du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et du résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires par action pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit « résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires ». Ce rapprochement est effectué sur une base consolidée.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
(en \$)		
Résultat net de base et dilué attribuable aux actionnaires ordinaires	6 383 858	12 505 081
Gains de change	(485 517)	(111 386)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	5 898 341	12 393 695
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	843 767 681	599 878 403
Résultat de base ajusté par action (en \$)	0,007	0,021

9.2.2 Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation par action

Les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation par action constituent un ratio non conforme aux normes IFRS calculé en divisant les flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. La direction estime que ces flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation par action constituent une mesure significative des flux de trésorerie discrétionnaires générés (affectés) par la Société et dont elle dispose notamment pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques. Cette mesure offre aux investisseurs un outil pour apprécier la valorisation relative de la Société.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
(en \$)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 909 162	1 104 300
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 104 102)	15 376 420
Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation	11 805 060	16 480 720
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	843 767 681	599 878 403
Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation par action (en dollars)	0,014	0,027

9.2.3 Coût de maintien tout inclus (CMTI) par once d'or vendue et coût de maintien tout inclus (CMTI) ajusté par once d'or vendue

Le CMTI et le CMTI ajusté par once d'or vendue constituent des ratios non conformes aux normes IFRS.

Le CMTI par once d'or vendue est calculé en additionnant le coût comptant total, correspondant à la somme des charges d'exploitation minière et des redevances minières, ainsi que les dépenses en immobilisations de maintien et ensuite divisé par le nombre d'onces d'or vendues.

Le CMTI ajusté par once d'or vendue est calculé de la même façon que le CMTI et en déduisant les frais de découverte et les dépenses d'exploration pour ensuite être divisé par le nombre d'onces d'or vendues.

La Société déclare CMTI et le CMTI ajusté par once d'or vendue afin de fournir aux investisseurs de l'information au sujet des principales mesures utilisées par la direction pour surveiller le rendement du site minier en production commerciale (mine de Nampala) et sa capacité à générer un flux de trésorerie positif.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du CMTI et du CMTI ajusté, ainsi que du CMTI et du CMTI ajusté par once d'or vendue, pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les charges d'exploitation minière.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
Onces d'or vendues	12 670	13 671
(en \$)		
Charges d'exploitation minière	11 253 028	8 934 100
Redevances minières	1 019 632	1 002 011
Coût comptant total	12 272 660	9 936 111
Dépenses en immobilisations de maintien	6 381 727	6 001 519
Coût de maintien tout inclus	18 654 387	15 937 630
Coût de maintien tout inclus (par once d'or vendue)	1 472	1 166

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
Onces d'or vendues	12 670	13 671
(en \$)		
Charges d'exploitation minière	11 253 028	8 934 100
Redevances minières	1 019 632	1 002 011
Coût comptant total	12 272 660	9 936 111
Dépenses en immobilisations de maintien	6 381 727	6 001 519
Frais de découverte	(5 155 510)	(4 303 537)
Dépenses d'exploration	(324 392)	---
Coût de maintien tout inclus ajusté	13 174 485	11 634 093
Coût de maintien tout inclus ajusté (par once d'or vendue)	1 040	851

9.2.4 Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte (par tonne traitée)

Le coût comptant d'exploitation par tonne traitée et le coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte par tonne traitée présentés par la Société constituent des ratios non conformes aux normes IFRS. Ces mesures financières sont pertinentes aux fins de la compréhension de la rentabilité des activités d'exploitation de la Société et de sa capacité à générer des flux de trésorerie en tenant compte de ses résultats de production.

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement du coût comptant d'exploitation, du coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte¹, ainsi que du coût comptant d'exploitation et du coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte par tonne traitée, pour la période considérée et la période comparative avec la mesure financière la plus directement comparable dans les états financiers, soit les charges d'exploitation minière.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
Tonnes de minerai traitées (en \$)	524 728	509 374
Charges d'exploitation minière	11 253 028	8 934 100
Incidence des ajustements de stocks (lingots d'or et or en voie de production)	(834 285)	(359 387)
Charges d'exploitation minière (relatives aux tonnes traitées)	10 418 743	8 574 713
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	20	17

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
Tonnes de minerai traitées (en \$)	524 728	509 374
Frais de découverte	5 155 510	4 303 537
Frais de découverte (par tonne traitée)	10	8
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	20	17
Coût comptant d'exploitation, incluant les frais de découverte (par tonne traitée)	30	25

9.3 MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

9.3.1 Prix de vente moyen réalisé (par once d'or vendue)

Le prix moyen réalisé par once d'or vendue est une mesure financière supplémentaire. Elle est composée du revenu de ventes d'or divisé par le nombre d'onces d'or vendu. Cette mesure permet à la direction de mieux comprendre le prix moyen réalisé de l'or vendu pour chaque période de présentation de l'information financière, déduction faite de l'incidence des produits non aurifères et permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base du produit moyen réalisé de la vente de la production d'or au cours de la période de communication de l'information.

9.3.2 Variation de la trésorerie au cours de l'exercice

La variation de la trésorerie est une mesure financière supplémentaire qui correspond à la somme des flux d'activités d'exploitation, d'investissement et de financement auxquels s'ajoute l'effet de la variation des taux de change sur la trésorerie. La direction utilise cette mesure pour analyser l'impact de la variation de la trésorerie sur la trésorerie de la Société dans le courant de l'année. Cette mesure est utile pour analyser la capacité de la Société à générer des flux d'exploitation et l'allocation de ses flux pour assurer le service de sa dette, respecter ses autres obligations de paiement et effectuer des investissements stratégiques.

¹ Calculés conformément aux normes de l'Institut de l'or. L'Institut de l'or, qui a cessé ses activités en 2002, était un organisme non réglementé et représentait un groupe mondial de producteurs d'or. La norme de coût de production développée par l'Institut de l'or demeure la norme généralement admise en matière d'enregistrement des coûts décaissés par les entreprises d'extraction aurifère.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement de la variation de la trésorerie pour la période considérée et la période comparative :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
(en \$)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 909 162	1 104 300
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 304 140)	(6 507 854)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 811 253	(8 214 359)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	(1 156 917)	(1 221 575)
Variation de la trésorerie de la période	2 259 358	(14 839 488)
Trésorerie au début de la période	3 611 406	20 721 807
Trésorerie à la fin de la période	5 870 764	5 882 319

9.3.3 Charges administratives (par once d'or vendue)

Les charges administratives par once d'or vendue est une mesure financière supplémentaire. Cette mesure est calculée en divisant le nombre d'onces d'or vendue par les charges administration du Groupe. Les charges administratives sont utilisées pour promouvoir la rentabilité en mesurant les frais indirects nécessaires pour soutenir les activités.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2023, les charges administratives par once d'or vendue sont calculées par rapport aux des charges administratives en lien avec l'exploitation minière d'or, qui sont composées principalement des salaires administratifs, des honoraires de services rendus, des frais de déplacement, des frais de bureau, etc. Les charges administratives sont équivalentes à 3 390 519 \$ pour le premier trimestre de 2023. Le total des onces vendues pour cette période se chiffre à 12 670 onces.

9.3.4 Coût comptant total (par once d'or vendue)

Le coût comptant total par once d'or vendue est une mesure financière supplémentaire. Cette mesure est calculée en divisant la somme des charges d'exploitation et des redevances minières par le nombre d'onces d'or vendues. Ces charges incluent notamment:

- Les fournitures et services d'exploitation et d'entretien ;
- Les carburants ;
- Les charges au titre des avantages du personnel ;
- De la variation des stocks ;
- Moins : les coûts de production capitalisés à titre de frais de découverte ; et
- Des frais de transport.

La direction utilise ce ratio afin d'établir la rentabilité de l'exploitation minière, en considérant les charges d'exploitation par rapport au nombre d'once d'or vendu.

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2023	2022
Onces d'or vendues	12 670	13 671
(en \$)		
Charges d'exploitation minière	11 253 028	8 934 100
Redevances minières	1 019 632	1 002 011
Coût comptant total	12 272 660	9 936 111
Coût comptant total (par once d'or vendue)	969	727

10 RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers et des renseignements additionnels relatifs à la Société sur notre site Internet au www.robexgold.com et sur SEDAR au www.sedar.com. SEDAR est le système électronique utilisé pour le dépôt officiel des documents des sociétés ouvertes auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Aucune information présentée sur le site Web de Robex ou liée à celui-ci n'est incorporée par renvoi dans le présent rapport de gestion ou fait partie de ce dernier.

11 INFORMATION PROSPECTIVE ET ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont inclus pour fournir de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction qui permettent aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre les plans d'affaires, le rendement financier et la situation financière de la Société.

Les énoncés formulés dans le présent rapport de gestion qui décrivent les estimations, les attentes, les prévisions, les objectifs, les projections pour l'avenir ou les stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être reconnus par l'emploi du conditionnel ou de termes se rapportant à de l'information prospective, tels que « viser », « prévoir », « supposer », « croire », « budget », « cible », « continuer », « peut », « devrait », « engagement », « envisager », « estimer », « éventuel », « s'attendre à », « futur », « orientation », « guider », « indication », « intention », « objectif », « opportunité », « permettre », « perspective », « peut », « plan », « prédire », « pourrait », « poursuivre », « prévoir », « priorité », « probable », « sera », « souhaite », « stratégie », « tendance », « viser » ou la forme négative de ces termes ou d'autres variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques.

Ces énoncés peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant : la valeur perçue et le potentiel futur des terrains de la Société; l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de la Société; les dépenses en immobilisations et les besoins en capitaux; l'accès de la Société au financement; les résultats d'une évaluation économique préliminaire et d'autres études de mise en valeur; les résultats d'exploration à l'égard des terrains de la Société; les budgets; les plans stratégiques; le cours des métaux précieux; la capacité de la Société à faire progresser le projet aurifère Kiniéro et à réaliser l'étude de faisabilité du projet aurifère Kiniéro; les programmes de travail; les calendriers d'obtention de permis ou autres; la réglementation et les relations gouvernementales; l'optimisation du plan minier de la Société; la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives à la facilité de financement de projet de 115 millions de dollars américains pour le financement du projet aurifère Kiniéro, y compris une facilité en cas de dépassement des coûts de 15 millions de dollars américains (les « facilités »); le moment de la conclusion des ententes définitives relatives aux facilités; et, si les ententes définitives sont conclues relativement aux facilités, le prélèvement sur le produit des facilités, y compris le moment où il sera effectué; l'obtention d'un visa pour le prospectus préalable de base simplifié définitif.

Les énoncés prospectifs et l'information prospective sont fondés sur certaines hypothèses et d'autres facteurs importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement et les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement des résultats, du rendement et des réalisations futurs exprimés ou suggérés dans ces énoncés et cette information. Rien ne garantit que ces énoncés ou cette information seront exacts. Ces énoncés et cette information sont fondés sur de nombreuses hypothèses, y compris, entre autres choses, des hypothèses sur : des stratégies d'affaires actuelles et futures; l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de la Société; la capacité à mettre en œuvre les projets de la Société relatifs au projet aurifère Kiniéro, conformément à l'étude de pré-faisabilité sur le projet aurifère Kiniéro, y compris le moment de leur réalisation; la capacité de la Société de mener à bien ses programmes d'exploration et de mise en valeur prévus; l'absence de conditions défavorables au projet aurifère Kiniéro; l'absence de retards opérationnels imprévus; l'absence de retards importants dans l'obtention des permis nécessaires; le maintien du prix de l'or à des niveaux qui rendent le projet aurifère Kiniéro rentable; la capacité de la Société de continuer à réunir les capitaux nécessaires au financement de ses activités; la situation géopolitique et la conjoncture locales et mondiales et le contexte dans lequel la Société exerce et exercera ses activités, la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités et selon des modalités acceptables, le cas échéant, et à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre de ces facilités (y compris la satisfaction des

autres conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'hypothèse que le conseil donnera son approbation pour les facilités; la capacité de la Société à respecter les délais visés pour les ententes définitives et le premier prélèvement de fonds; et la capacité de la centrale solaire hybride de la mine d'or de Nampala à permettre une réduction de l'empreinte carbone de la Société et de réaliser une réduction importante du coût de l'énergie de la mine.

Certains facteurs importants pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent considérablement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, y compris, sans s'y limiter : les risques géopolitiques et les problèmes de sécurité associés à l'exploitation de ses activités en Afrique de l'Ouest, y compris l'incapacité de la Société à faire valoir ses droits, la possibilité d'agitation civile et de désobéissance civile; les fluctuations du prix de l'or; les restrictions quant aux estimations des réserves minérales et des ressources minérales de la Société; la nature spéculative de l'exploration et la mise en valeur minières; le remplacement des réserves minérales épuisées de la Société; le nombre limité de projets de la Société; le risque que le projet aurifère Kiniéro n'atteigne jamais le stade de la production (y compris en raison du manque de financement); la capacité de la Société à conclure les ententes définitives relatives aux facilités selon des modalités acceptables, le cas échéant; la capacité de la Société à satisfaire aux conditions préalables à la clôture et au versement des avances au titre des facilités (y compris la satisfaction des conditions et des approbations d'usage en matière de vérification diligente et autres); l'échec ou les retards dans l'obtention des approbations nécessaires ou autrement dans la satisfaction des conditions de réalisation des facilités; les besoins en capitaux de la Société et son accès à du financement; les changements à la législation, aux règlements et aux normes comptables auxquels la Société est assujettie, y compris les normes en matière d'environnement, de santé et de sécurité, et l'impact de cette législation, ces règlements et ces normes sur les activités de la Société; les participations et les paiements de redevances payables à des tiers; la volatilité des prix et la disponibilité des matières premières; l'instabilité du système financier mondial; les effets d'une inflation élevée, tels que l'augmentation des prix des matières premières; les fluctuations des taux de change; le risque de tout litige en suspens ou à venir contre la Société; les limitations liées aux opérations qui interviennent entre la Société et ses filiales étrangères; le risque que la proposition de regroupement d'actions de la Société ne soit pas approuvée et que, même si elle l'est, elle n'entraîne pas une augmentation de la liquidité des actions ordinaires de la Société; la volatilité du cours des actions de la Société; les risques fiscaux, y compris les modifications des lois fiscales ou des cotisations de la Société; l'acquisition et le maintien des titres de propriété de la Société et l'obtention et le maintien de l'ensemble des licences et des permis requis pour les activités en cours de la Société; les effets des crises sanitaires, telles que la pandémie en cours de la COVID-19, sur les activités de la Société; les relations de la Société avec ses employés et d'autres parties prenantes, y compris les gouvernements locaux et les collectivités dans les pays où elle exploite ses activités; le risque de violation par la Société et ses représentants des lois anti-corruption applicables, des règlements sur le contrôle des exportations, des programmes de sanctions économiques et des lois connexes; le risque que la Société entre en conflit avec des mineurs à petite échelle; la concurrence avec d'autres sociétés minières; la dépendance de la Société à l'égard de tiers entrepreneurs; la dépendance de la Société à l'égard de membres clés de la haute direction et de membres du personnel hautement qualifiés; l'accès de la Société à des infrastructures adéquates; les risques associés aux responsabilités éventuelles de la Société liés à ses installations de stockage des résidus; les perturbations sur la chaîne d'approvisionnement; les dangers et les risques normalement associés à l'exploration minière et aux activités de mise en valeur et de production pour l'exploitation aurifère; les problèmes liés aux conditions météorologiques et au climat; le risque de défaillance des systèmes informatiques et de menace à la cybersécurité; et le risque que la Société ne puisse pas souscrire d'assurance contre tous les risques éventuels associés à ses activités.

Bien que la Société soit d'avis que ses attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables et qu'elle ait tenté de cerner les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux qui sont prévus, estimés ou voulus. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être examinés attentivement. Rien ne garantit que cette information prospective soit exacte, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans cette information.

La Société n'assume aucunement l'obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif si les circonstances ou les estimations, les hypothèses ou les avis de la direction devaient changer, sauf dans les cas où la loi applicable l'exige. Le lecteur est avisé de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs qui sont contenus dans les présentes vise à aider les investisseurs à comprendre les résultats financiers et le rendement d'exploitation prévus de la Société aux dates auxquelles ses plans et ses objectifs sont présentés et pour les périodes closes à ces dates et elle pourrait ne pas convenir à d'autres fins.



CONSTRUIRE UN GROUPE
MINIER RESPONSABLE

Veillez également vous reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la Notice annuelle 2022 de la Société que vous pouvez consulter sur SEDAR sous le profil de la Société à l'adresse www.sedar.com pour obtenir de plus amples renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent considérablement des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont présentés expressément sous réserve de cette mise en garde.